# LE BREVANNAIS

N°48

# AUTOMNE-HIVER 2018-2019



# 2019 TOUT EST POSSIBLE !!!



SANTÉ, BONHEUR, RÉUSSITE,





**AMOUR, AMITIÉ, PAIX, PARTAGE,** 

ÉQUILIBRE, SÉRÉNITÉ, ÉPANOUISSEMENT,

ÉNERGIE, ENTHOUSIASME, DYNAMISME, INNOVATION...

# **MEILLEURS VŒUX Á TOUS !!!**



#### **SOMMAIRE**

Le Mot du Maire p 2 Informations p 4-5 Vie associative p 10-11 Etat civil p 3 Vie du village p 6-10 PLUI p 13-16



#### Le mot du maire

#### Madame, Monsieur,

Bonne année 2019

Je vous présente mes vœux pour cette année 2019 qui débute. Que la santé vous soit donnée, que votre vie familiale, professionnelle vous permette de vous épanouir et de continuer à vous guider vers le bonheur. Bien sûr, j'ai une pensée particulière pour tous ceux dont la maladie est leur quotidien. Tous ceux qui ont perdu un être cher. Pour ceux qui ont des difficultés d'emploi, et autres. Que 2019 puisse apporter réconfort et améliorer nos conditions de vie.

Ces vœux 2019 seront pour moi les derniers en tant que maire. En effet, comme je l'avais annoncé à mes colistiers en 2014, l'année 2019 sera pour moi la dernière année comme maire de Brevans. Je reste conseiller municipal jusqu'au renouvellement en 2020 et resterai disponible pour le (ou la) futur maire si besoin. J'ai 67 ans, cela fait 30 ans que je suis en responsabilité à Brevans (adjoint de 1989 à 1993, maire de 1993 à ce jour) et je pense qu'il est l'heure de passer la main, pour que de nouvelles idées, et de nouvelles façons de travailler soient mises en place pour l'avenir de notre commune.

Je veux ici remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu travailler pendant ces 30 années, qu'ils soient élus, membres de commission ou pas, mais aussi l'ensemble du personnel. J'ai eu la chance d'avoir autour de moi des personnes compétentes, dévouées et de bons conseils. Cette période d'élu a été gratifiante, faite quelquefois de joies, quelques fois de « crèves cœurs », mais je pars sereinement.

Ma lettre de démission sera portée à la connaissance de Monsieur le Préfet courant mars 2019 et prendra effet début avril 2019. Le budget 2019 aura été voté fin mars 2019 et la personne qui me succédera pourra prendre ses marques et préparer l'avenir.

Notre commune, en 2019 aura à faire face à la perte d'effectif des écoles primaires au sein du RPI Brevans Baverans. La menace de fermeture d'une classe sur les quatre actuellement est possible. Nous nous battons pour conserver nos quatre classes. Déjà nous avons interpellé les familles dont les enfants ne sont pas scolarisés à Brevans, pour envisager leur scolarisation à Brevans/Baverans., pas moins de 16 enfants sur Brevans et autant sur Baverans.

Il n'y aura pas de gros travaux en 2019. Seule la mise en conformité des bâtiments communaux sera réalisée. La réalisation des travaux de l'Avenue Eisenhower en 2018 étant un investissement conséquent, une pose est nécessaire pour maintenir notre bonne marche financière sans augmentation de la pression fiscale communale.

La fin de 2018 et le début 2019 voient au travers du mouvement dit « des gilets jaunes », les questions de société et de justice sociale être mises en avant. Depuis quelques années, la dégradation du pouvoir d'achat notamment est une réalité certaine tant pour les travailleurs, les retraités, les étudiants, les personnes privées d'emploi. D'autres revendications sont aussi soulevées et des réponses doivent être données. Le débat, que souhaite mettre en place le gouvernement au travers des communes, reste à ce jour bien flou. Le mouvement des gilets jaunes souhaite que le RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) soit instauré. Mais la question de justice sociale, pressions fiscales (Impôts et taxes) et de respect de l'humain resteront les revendications les plus demandées. Un énorme chantier va être mis en place. Nous sommes, je crois, à un tournant de notre démocratie! A suivre!

Bien amicalement Le Maire, Gérard FUMEY

#### ETAT CIVIL

# **NAISSANCES**

#### hors commune:

Lissandro PINGON né le 06 avril 2018 Mathis BONDENAT né le 24 mai 2018 Raphaël PETITJEAN né le 1er juin 2018 Margot AUBRIOT née le 7 août 2018 Léandre HENRY né le 17 novembre 2018 Jihane ADDA-BENIKHLEF née le 15 décembre 2018 Diego POTHIN né le 26 décembre 2018

# **MARIAGES**

Julian ORTELLI et Fanny LASTERE mariés le 07 juillet 2018





Dylan DE CAMPOS et Laurie PINGON mariés le 04 août 2018





# **DECES**

#### Transcriptions de décès de personnes domiciliées sur la Commune décédées à l'extérieur :

- Marguerite ROBELIN, veuve PETIT, née le 13 juillet 1927 à SIMARD (71), décédée le 8 février 2018 à DOLE
- Raymonde PERNET, veuve JACQUINOT, née le 17 avril 1926 à BOULOGNE BILLANCOURT (92), décédée le 2 avril 2018 à DOLE.
- Françoise GUSCHING née le 28 juin 1941 à DOLE (39), décédée le 30 septembre 2018 à BESANCON.
- Janine EHRET, Veuve SAUDON, née le 2 octobre 1929 à BELFORT (90), décédée le 31 octobre 2018 à DOLE

#### Décès sur la Commune :

Pierre COUTROT né le 26 juin 1927 à BREVANS (39), décédé le 02 septembre 2018 à BREVANS.

#### Décès de personnes nées à Brevans mais qui n'habitaient plus la commune :

- Jeannine BIGUEUR, née le 09 janvier 1922 à BREVANS, décédée à MARSEILLE le 9 février 2018
- André VERNIER, né le 5 juin 1925 à BREVANS, décédé à VERDUN SUR LE DOUBS (71) le 2 mars 2018
- Gilberte LAMOUROUX, née le 4 septembre 1924 à BREVANS, décédée à DOLE le 26 juin 2018
- Yvette VADANT, née le 18 septembre 1935 à BREVANS, décédée à SAINT-BONNET-DE-MURE (69) le 08 décembre 2018

#### **INFORMATIONS**

Mairie: Horaires d'ouverture

Adresse Email: Mairiebrevans@wanadoo.fr

Adresse postale: 5 place Louise et Benjamin CONSTANT

39100 BREVANS

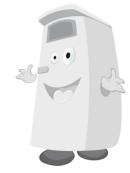
Site internet: www.brevans.fr



déchèterie: Nouveaux horaires d'ouverture

HIVER: du 02/01/2019 au 24/03/2019 du lundi au samedi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45

ÉTÉ : du 25/03/2019au 13/10/2019 du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de <mark>13h30 à 17h30 (samedi 17h45)</mark>



#### Jours fériés 2019 : organisation de la collecte

Le lundi 22 avril, lundi de Pâques, la collecte du lundi aura lieu le mardi 23 avril et décale ainsi de suite les autres collectes de la semaine.

Le lundi de pentecôte (10 juin 2019) est travaillé par les agents du SICTOM. La collecte sera bien réalisée ce lundi. Les déchèteries seront ouvertes aux horaires habituels.



Collecte des bacs jaunes ou bleus : semaines paires

## Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales. Loi du 1<sup>er</sup> août 2016

Plus de temps pour s'inscrire!

Les personnes pourront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'inscrire jusqu'au 31 mars pour pouvoir voter lors du scrutin des

Élections Européennes le 26 mai 2019.

Soit en ligne sur le site du service public.

Soit en mairie.

Soit déposer leur demande par un tiers mandaté, muni d'une procuration sur papier libre

Et à partir de 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédent chaque scrutin. Les jeunes qui auront 18 ans entre les 2 tours d'une élection pourront exercer leur droit de vote.

#### Cahiers d'expression citoyenne

Depuis le 15 janvier, l'Etat engage sur tout le territoire un grand débat national.

Le gouvernement souhaite interroger les citoyens sur quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, et enfin, la démocratie et la citoyenneté.

Pour ce faire, la municipalité met à la disposition des Brevannais, à l'accueil de la mairie, un cahier d'expression citoyenne que vous pouvez venir remplir aux heures d'ouverture jusqu'au22 février 2019.



# TRAVAUX sur le passage à niveau avenue Eisenhower ... CIRCULATION PERTURBÉE Du lundi 18/02 au samedi 23/02



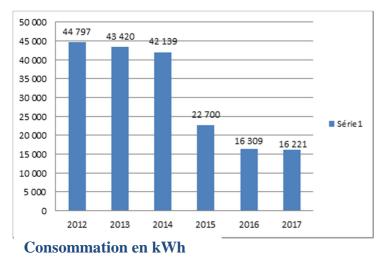
La SNCF engage des travaux sur le passage à niveau de l'avenue Eisenhower. Ces travaux entraîneront la fermeture du passage à niveau. Des déviations seront mises en place pour faciliter la circulation.

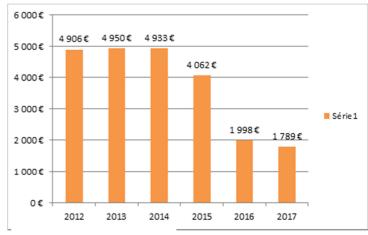
#### **CARTE AVANTAGES JEUNES**

Le Conseil Municipal offre la carte Avantages Jeunes aux Brevannais dès l'entrée de la 6<sup>e</sup> jusqu'à 26 ans (à 30 ans pour les étudiants).

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, inscrivez- vous en mairie avant le 14 juillet 2019.

#### Évolution de la Consommation de l'Eclairage Public pour la Commune de BREVANS :





Coût en Euros ttc

Depuis 2015, L'extinction des candélabres de 23h30 à 5h00 en période hivernale et à 0h30 sans rallumage en été, ainsi que le renouvellement du matériel vétuste par des produits économes en énergie a permis ce bilan très positif de la consommation d'énergie sur notre commune (éclairage public et bâtiments communaux).



#### Résultat d'Analyse d'Eau Potable non conforme aux limites de qualité...

Contrôles effectués le 16/11/2018 au robinet de la sortie station Brevans. Contrôle ARS.

Paramètre non conforme : Pesticide Carbendazime

 $(0.177 \mu g/l)$  pour une VLE à  $0.1 \mu g/l$ 

Prélèvement pour contre analyse de l'ARS du

27/11/2018 : Eau non conforme

#### Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019



Population municipale : 660 Population comptée à part : 13

Population totale: 673

La population recensée en 2018 est de 679 (La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

#### **Opération Brioches**



A Brevans, grâce aux bénévoles, 184 brioches ont été vendues : recette 965 €.

M. J.P. GENIAUT, président de l'Apei, remercie les bénévoles, acheteurs et vendeurs pour les résultats de « **l'opération brioches 2018** » qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2018. Le montant brut de l'opération 2018 sur le Jura est de 69 062,10 € pour la vente de 13 548 brioches, soit **un bénéfice net de 50 795.85€.** 

Le résultat, en totalité sera affecté à la réalisation des projets pour les personnes accueillies dans les structures. Un tableau détaillé des résultats par commune est consultable en mairie.



#### Le cirque Européen

installera son chapiteau dans notre commune place de la Mare pour des représentations les 20 et 21 avril 2019



#### VIE du VILLAGE

#### Cérémonie du 11 novembre



#### 1914-2018 centenaire de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

Cette année, il se devait que nous célébrions le centenaire de la grande guerre. En effet, plusieurs poilus de notre commune disparurent dans ce conflit et d'autres décédèrent des suites de leurs blessures ou maladies :

BOUQUET Joseph, POUTHIER Joseph, DEMILLIERE Charles, POITREY Pierre, RENNER Francis, ROZ Joseph, PINGON Fréderic

Les enfants de l'école communale ont activement participé à cet évènement. Avec leur enseignante, ils ont fait des recherches et choisi le poème « 14-18 Folie Meurtrière » de J.H.FROUGIER qui sera lu à 4 voix durant la cérémonie.

Pierrette BUSSIERE a effectué des recherches sur les sites consacrés à la mémoire des soldats et mis en place une fiche sur chaque soldat précisant le lieu de son décès, l'unité à laquelle il appartenait, son matricule, La classe et le bureau de recrutement et, pour certains les circonstances de leur mort. Tous ayant obtenu la mention « Mort pour la France ».

La cérémonie a débuté par la chanson « le soldat » de Florent Pagny dont les paroles rappellent de façon très émouvante les horreurs de la guerre. Ensuite les enfants ont lu leur poème, puis ils ont déposé un bleuet sur le monument en hommage à chaque soldat, en lisant la fiche l'identifiant.

Dans son discours, Le Maire a rappelé cette tragédie qu'on ne devait plus revoir. Denis Gindre a lu le message du Ministre des Armées et des Anciens Combattants. La Marseillaise chantée par plusieurs participants a clôturé la cérémonie.

Ensuite un vin d'honneur a été proposé, comme chaque année, aux participants. Beaucoup ont apprécié cette cérémonie et la participation de chacun.





Extrait du discours de M. Gérard FUMEY, Maire de Brevans...

« Le 11 novembre 1918 a été signé à RETHONDES l'armistice qui mit fin à la première guerre mondiale. **C'était il y a 100 ans**...

Il aura peut-être fallu une épreuve aussi terrible que la guerre de 14/18 pour faire progresser l'idée de la paix. Il aura fallu la Société des Nations pour tenter, dès la fin du conflit, de lui donner forme. Il aura fallu, hélas, le deuxième conflit mondial et le long cortège des crimes du nazisme pour montrer l'impérieuse nécessité de fraterniser entre Français et Allemands...

Tolérer, comprendre, vouloir, espérer! sont des mots riches de sens et d'action, des mots qui nous aideront, chacun pour sa part, à assurer sur les influences néfastes, le triomphe de la raison, de la paix et de la démocratie.

Vive la fraternité, vive la Liberté, vive l'Egalité, vive la République et vive la France! »

#### Cadeau de NOËL pour nos aînés





Lundi17 décembre 2018, un goûter animé a réuni, cette année encore, les Aînés de la commune à la salle Jean Ferrat. Après la dégustation de la bûche, M. Forestier a animé l'après- midi au son de l'accordéon.

Les personnes présentes ont ensuite reçu leur colis de Noël, remis par les élus. Pour les personnes qui n'avaient pas pu se déplacer les colis ont été distribué à domicile.

Cette année, cinquante-quatre personnes, âgées de75 ans et plus ont reçu une jolie valisette gourmandises. Ce moment convivial est toujours très apprécié des participants.

#### Les vœux du maire

Le Maire, M. Gérard Fumey, après avoir fait un retour sur l'année 2018 et les évolutions au niveau de notre commune, a présenté ses vœux à tous les Brevannais pour 2019 et annoncé sa démission du poste de Maire au 1<sup>er</sup> avril de cette nouvelle année.

M.Fichère, Président du Grand Dole, avant de présenter ses vœux, a rappelé les chantiers mis en œuvre qui vont se poursuivre en 2019 tels que la construction du complexe sportif et le PLUI qui sera finalisé au cours de cette année

M. David, Conseiller départemental, a ensuite pris la parole en rappelant l'attachement du conseil départemental au développement des territoires et à la défense de la ruralité, des services publics d'éducation, de santé et des transports.



Tous trois enfin, reconnaissant, à l'annonce surprise de sa prochaine démission, l'engagement de Gérard Fumey au service de la collectivité et ses qualités de communication et de respect pour les personnes qui ne partagent pas toujours ses opinions politiques.



Enfin, M.Sermier, Député, a présenté ses vœux en mettant en avant la nécessité du débat politique comme issue à la crise actuelle, de la confrontation d'idées argumentées pour arriver à des compromis, insistant sur l'importance de conserver les communes, notamment rurales, nécessaires pour répondre à l'intérêt et au bien-être de la population, car au plus près de leurs besoins.



#### TRAVAUX AVENUE EISENHOWER



De fait, la décision a été prise l'an dernier de réaliser nos travaux :

L'étude technique a été confiée au SIDEC de LONS LE SAUNIER, l'idée maîtresse étant d'emmener le maximum des eaux de façon gravitationnelle vers la sortie de l'agglomération et de traiter le reste par plusieurs dispositifs fonctionnant de concert, s'agissant de tranchées filtrantes et de puits perdus et autres exutoires. Nous en avons profité pour réorganiser le stationnement des véhicules et créer une voie partagée menant jusqu'au carrefour dit du bowling.

Attribuée par voie de soumission à l'entreprise BONNEFOY de SAONE (Doubs) pour la somme d'environ 250 000 euros, les travaux ont débuté le 08 octobre 2018 et se sont achevés avant Noël, l'entreprise respectant les délais impartis et ce, malgré les multiples aléas : en effet, la principale difficulté a été la création des puits perdus et la pose de la canalisation, pas facile à placer du fait de l'encombrement du sous-sol par différents prestataires (eau potable, eaux usées, électricité, gaz, téléphone, fibre optique...).



Comme vous avez tous pu le constater, d'importants travaux ont été réalisés dans notre village, avenue Eisenhower :

En effet, un problème récurrent apparaissait pratiquement à chacune des fortes pluies, au bas de l'avenue, non loin du passage à niveau, provoquant l'inondation du local industriel dit de l'imprimerie. Le système d'évacuation des eaux de pluie vers Dole était de moins en moins performant car donnant dans un réseau dolois surchargé ou dans un fossé inefficace. Depuis des années, la mairie de Brevans avait sollicité la ville de Dole pour que des travaux conjoints soient réalisés de part et d'autre de l'avenue partagée dans le sens longitudinal entre les deux agglomérations, demande repoussée nous pourrions dire, d'un mandat sur l'autre, la ville ayant d'autre priorité.



Une autre modification importante mais qui n'a rien ajouté au coût des travaux est le déplacement du dernier puits perdu prévu initialement au bas-côté droit de la route sortie agglomération que l'on a préféré installer côté gauche, et ce, en première réponse à l'inondation importante subie par la maison implantée dans un creux naturel et qui a particulièrement été touchée lors de la nuit d'orage du 09 au 10 mai dernier.

Sur les 250 000 euros du montant des travaux, nous bénéficions de 70 000 euros de subvention.

Actuellement, nos employés municipaux procèdent au marquage du stationnement des véhicules qui sera organisé côté chaussée pour laisser, côté habitations, le passage de la voie partagée piétons/vélos, assurant ainsi la plus grande sécurité pour ces derniers. Des logos appropriés seront peints tout du long de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté entre les différents utilisateurs.

## Du côté de l'école

Atelier cuisine

Depuis des années, nous ne cuisinions plus à l'école. Grâce à la mamie de Sklérijeen, l'atelier cuisine a été relancé.



Le 28 septembre, nous sommes allés au musée de Dole voir une exposition sur Auguste Pointelin.



Le 5 octobre, nous avons participé à une rencontre USEP. Nous avons découvert la pétanque pour personnes handicapées: la boccia.



Durant l'automne, nous sommes allés au cinéma voir Mon voisin Totoro. Nous sommes également allés à la Fabrique voir les aventures du prince Ahmed: 2 musiciens jouaient en direct, devant nous, la musique du film.



Début octobre, pour la fête de la science, nous sommes allés au Ateliers Pasteur pour travailler sur l'hygiène.



Les ateliers hebdomadaires nous permettent de créer dans différents domaines.



ALSH Accueil de Loisirs : Toujours une bonne fréquentation autour d'activités multiples



# Abattage du Frêne au-dessus de la Mairie



Une réflexion sur l'aménagement d'une placette qui offrira un joli panorama sur la Prairie d'Assaut est à l'étude.

Lors d'une inspection, il a été constaté que le frêne était creux sur sa partie supérieure et que les grosses branches étaient fragilisées. En conséquence, un danger important de chutes était à craindre surtout en période venteuse.

Il a donc été procédé à l'abattage de l'arbre fin décembre.

Le bois a été coupé et évacué par deux affouagistes volontaires.

La croix située à cet endroit a ainsi été mise en lumière.



#### **VIE ASSOCIATIVE**

#### Les Bielles Brevannaises



Samedi 8 décembre 2018 : Rallye Biéléthon du Jura au profit intégral de l'AFM Téléthon Encore battu! Le score très honorable de 2017 avec 4648 euros collectés a encore été dépassé cette année en partenariat avec le comité des fêtes de Rahon puisque le soir de ce téléthon, nous sommes rentrés avec 5154,12 euros dans notre cagnotte pour l'AFM...

Pour assurer ce score sans précédent, l'équipe des Bielles Brevannaises avait ouvert la sortie à d'autres participants attirés par les articles déposés sur la page Facebook de l'association : <a href="https://www.facebook.com/bielles/">https://www.facebook.com/bielles/</a> chacun étant muni d'un article rigolo représentant noël...





Merci à toutes et tous pour leur participation, cela fait très chaud au cœur de voir cette table de midi qui n'en finissait pas avec 46 convives à la table des Bielles Brevannaises.

Merci également à l'équipe des bénévoles de l'AFM Jura Nord, à tous les participants de Rahon et de Chaussin, sans parler des villages de Brevans, Baverans, Archelange, Peintre et Gevry (merci à M. les Maires et équipes municipales notamment).

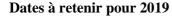
# Assemblée générale des Bielles Brevannaises: 18 janvier 2019...

C'est avec une assistance motivée et studieuse que s'est déroulée l'assemblée générale de notre club. Celui-ci se porte très bien avec encore 3 nouvelles recrues enregistrées à l'issue de cette assemblée, soit 5 nouveaux membres en 2 semaines. Qu'ils soient les bienvenus!

Après une partie de soirée sérieuse et attentive (mot du Président, rapport financier, moral de 2018 sous la forme d'un montage vidéo retraçant les très nombreuses sorties organisées par le club toute l'année), a été présenté le calendrier 2019 avec tout autant de projets...

L'élection partielle au Conseil d'administration a eu lieu ensuite pour accueillir Lionel Boissié comme membre titulaire et Marc Jussey comme suppléant.

En route pour une nouvelle saison des bielles et du Team BB!



**Dimanche 17 mars :** Rallye Anniversaire des bielles au départ de Brevans

**Dimanche 18 Août**: Bourse exposition des bielles à Brevans place de la mare. (entrée et animations gratuites - ouverte à tous!)

**Samedi 14 septembre :** Départ du rallye « Tour du Jura », sortie touristique de 2 jours autour du Département du Jura. **7 décembre :** Biéléthon du Jura au profit de l'AFM

Chaque 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, réunion mensuelle à l'école du Village, l'occasion idéale pour prendre contact et éventuellement adhérer au club!

Venez nombreux!



#### **APE** L'Association de Parents d'Élèves «les petits chats perchés»



Nous avons débuté l'année scolaire avec des ventes de fromages, les ateliers de Noël qui nous permettent de passer un après-midi convivial avec les enfants et le Père Noël, tout en créant de jolies décorations de Noël, accompagné de l'odeur des crêpes et du vin chaud!

La tombola de Décembre a, quant à elle, clôturé l'année 2018...

Le carnaval sera organisé au mois de Mars puis une bourse à la puériculture, aux jouets et aux livres sera organisée...

Il y aura bien sûr la vente de fleurs début Mai, suivie par le **Vide Grenier qui se déroulera cette année à Brevans le 19 Mai!** Un grand merci aux parents qui participent à ces actions et aux mairies des deux villages qui par la mise à disposition des locaux et du matériel rendent possible la vie de l'APE ...



#### Au Gai Logis



Le club du Gai Logis poursuit ses activités en 2019, avec une vingtaine d'adhérents dont, hélas, trop peu de Brevannais. L'assemblée générale a eu lieu le 9 octobre.

En début de réunion, Françoise Bellorgie a proposé une minute de silence en mémoire de René Calinon, vice-président, décédé le 2 octobre. Danielle Jean a été élue au poste trésorière adjointe et Michel Cordonnier à celui de vice-président.

Les activités du club se poursuivent dans la bonne humeur, autour de jeux de cartes et de jeux de société. 2 à 3 repas au restaurant sont organisés chaque année.

Les personnes intéressées peuvent se présenter chaque mardi de 14h15 à 18h30 à la salle des associations dans le bâtiment de l'école.

Contact: 03 84 82 62 90

La présidente présente ses vœux à tous pour cette nouvelle année 2019!!!

#### Le Comité Des Fêtes

Après une 1<sup>ère</sup> année d'activité, le nouveau Comité des Fêtes prend ses marques.



Nous sommes satisfaits du repas de la fête de Brevans qui a réuni une centaine de personne autour d'un couscous. Puis, nous avons organisé le Beaujolais Nouveau avec également une bonne participation.

Un grand Merci à tous pour votre participation à ces 2 évènements.

Pour 2019, il y aura:

Samedi 11 Mai, après-midi un concours de pétanque Place de la Mare (Nous vous donnerons des précisions en temps utile).

**Dimanche 30 Juin** Fête de Brevans avec, de nouveau un repas. Nous réfléchissons à des animations l'après-midi. **Le 3**<sup>e</sup> **jeudi de Novembre** aura lieu, comme le veut la tradition, Le Beaujolais Nouveau.

Nous étudions d'autres manifestations à vous proposer et vous tiendrons informés.

Surveillez bien les feuilles jaune vif dans vos boîtes aux lettres qui sont le moyen d'information du Comité des Fêtes.

Les personnes qui désirent rejoindre le Comité afin de nous aider dans nos tâches sont les bienvenues!

# GRAND DOLE La lettre du Conseil

CONSÉCUTIVE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2019 À CHAMPVANS





# 287 réunions de concertation pour un véritable projet global d'agglomération

Le document de planification que nous avons validé à la majorité ce 21 janvier a une importance particulière. Tout d'abord parce qu'il s'appliquera à l'ensemble du territoire que forment nos 47 communes. Ensuite, car il est un véritable outil prospectif qui nous permettra d'avoir une vision stratégique partagée. Un outil né d'une longue concertation où nous avons concentré nos réflexions autour de la nécessité de maîtriser et de prévoir l'évolution de notre territoire, économiquement, d'une part, et démographiquement d'autre part.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal de notre Agglomération est basé avant tout, et je tiens particulièrement à souligner l'importance du travail fait par notre collègue Dominique Michaud, sur la prise en compte fine des besoins de chacun dans sa commune à la fois en matière de développement, de développement économique, d'aménagement des espaces, ... afin de répondre aux projets en cours ou imminents et d'avoir une vision de l'évolution sur le temps long.

Plan d'aménagement harmonieux protégeant l'habitat, les espaces publics, ... notre PLUi repose avant tout sur une démarche de concertation qui s'est construite au cours de 280 réunions techniques et 7 réunions publiques. Ces réunions ont été autant d'échanges riches qui ont permis tout au long de la procédure d'évaluer les besoins, de réajuster les projets pour au final aboutir à un document faisant consensus.

Notre conseil d'agglomération fut également l'occasion de prendre position pour l'accompagnement financier d'un certain nombre de projets portés par les associations qui maillent notre territoire et qui participent à son attractivité.

Autant d'investissements qui créent un environnement favorable pour chacune de nos communes et pour l'ensemble de notre territoire! Qui s'aventurerait à s'implanter dans un territoire sans vie, sans âme? Nous connaissons tous la réponse...

Mes chers collègues,

Je vous donne rendez-vous jeudi 31 janvier à 18 h à Dolexpo où nous aurons l'occasion de faire avec tous vos conseillers municipaux le bilan de l'année écoulée et de tracer les grandes lignes de l'année à venir.



Urbanisme

# Un projet de territoire partagé

Le Conseil communautaire a arrêté le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal. Une première étape avant l'approbation définitive, fin 2019, du premier document de planification commun aux 47 communes du Grand Dole.

Lundi 21 janvier à Champvans, le conseil communautaire était principalement consacré à l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Dole. Initialement prévue le 20 décembre, cette étape a été décalée d'un mois, à la demande de la conférence des maires, afin de donner plus de temps aux élus municipaux pour étudier les documents et émettre des remarques.

Lancée en décembre 2015, l'élaboration de ce document de planification intercommunale est en effet arrivée à son terme, après un long processus de diagnostic du territoire, de définition d'un projet politique – le PADD – et de traduction règlementaire pour une mise en œuvre opérationnelle des orientations. Conduite par un groupement de bureaux d'études, cette démarche a été réalisée en étroite concertation avec les représentants des 47 communes concernées mais aussi les partenaires publics et les habitants.

#### Horizon 2032

Le projet arrêté à Champvans fera encore l'objet de consultations et d'une enquête publique à laquelle chacun pourra participer. Ensuite, la version définitive du PLUi sera soumise à l'approbation des délégués communautaire d'ici fin 2019. Dans un an, ce document intercommunal se substituera donc à tous les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire, à l'exception du périmètre du site patrimonial remarquable dolois, régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

"L'adoption du PLUi constituera une grande avancée pour notre agglomération, souligne le président Jean-Pascal Fichère. Il est le fruit d'une vision commune et la concrétisation d'un projet de territoire partagé pour les 15 années à venir. Il nous permet aussi d'affirmer la position et l'ambition du Grand Dole vis-à-vis des territoires voisins." Le PLUi fixe en effet un cap à l'horizon 2032 mais il sera révisable et modifiable d'ici là si besoin.

01- GRAND DOLE la lettre du conseil - Janvier 2019

#### Le point de vue de l'élu

# "Nous avons travaillé sur les dents creuses"

Depuis 2015, le maire de Champvans Dominique Michaud pilote l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal.

Vous êtes en charge du dossier du PLUi au sein du bureau de l'Agglomération. Quels enseignements tirez-vous des trois ans de travail déjà effectués sur ce sujet ?

"Je croyais bien connaître mon territoire, les communes du Grand Dole. Or, après les visites sur le terrain et les nombreux échanges avec les élus locaux, j'ai vraiment découvert beaucoup de choses! L'expérience s'est révélée très enrichissante car travailler sur le PLUi veut dire faire un état des lieux pour chaque commune mais on aussi évoquer l'avenir et le développement de chacune d'entre elle."

#### Comment les communes ont-elles été associées à l'élaboration du document ?

"Notre état d'esprit n'était pas d'imposer quoi que ce soit mais de mettre en place une démarche d'échanges étroits et continuels. Ce sont les élus locaux, les maires qui ont la meilleure connaissance de leur territoire. Après le travail sur le PADD qui était plus "théorique", nous sommes allés à la rencontre des élus, dans les 47 communes, pour travailler « à la parcelle » sur le zonage, le règlement et les OAP (voir page 4). Le bureau d'étude a planché de son côté sur des orientations possibles et nous sommes ensuite retournés dans les mairies pour soumettre ces propositions aux élus. C'était très intéressant de confronter la vision du bureau d'étude avec celle des maires. Pour ma commune, ces échanges m'ont permis d'envisager l'urbanisation parfois sous un autre angle, en intégrant des problématiques auxquelles je ne pensais pas toujours. Même si nous connaissons très bien notre territoire, ce regard extérieur est très bénéfique, il nous ouvre l'esprit et nous incite à une réflexion plus large."



Dominique Michaud est le vice-président du Grand Dole en charge de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace.

#### Le PLUI fixe des objectifs de limitation de l'étalement urbain et de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles. Comment traduire cela concrètement ?

"Ces objectifs sont ceux de l'État et de toutes les dernières lois, nous devons nous y conformer obligatoirement. C'est, de toute façon, une bonne chose quand on sait qu'en France on artificialise, tous les dix ans, l'équivalent d'un département : il fallait agir pour stopper cela à notre niveau évidemment. Nous avons travaillé sur les dents creuses au sein des centres bourgs afin que les nouvelles urbanisations se fassent avec le moins d'impact possible sur les surfaces agricoles. D'ailleurs, ce type de développement s'avère moins coûteux et moins consommateur de foncier."

# Les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable

Présenté en conseil communautaire en juin 2017 puis dans chaque conseil municipal, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue le projet politique de la collectivité pour les 15 années à venir. Il comporte trois ambitions majeures structurées par six orientations générales.

# • AMBITION 1 : faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie

Orientation 1.1. Mettre à profit le bon niveau de desserte et d'équipements / services du bassin de vie

Orientation 1.2. Faire rayonner la qualité patrimoniale du territoire

Orientation 1.3. Booster les dynamiques et filières économiques historiques et émergentes

#### • AMBITION 2 : concilier des lieux de vie en ville et dans les villages

Orientation 2.1 Viser une armature solidaire du territoire

Orientation 2.2 Améliorer la mobilité et répondre aux usages

Orientation 2.3 Fixer les équilibres résidentiels du Grand Dole

02 - GRAND DOLE la lettre du conseil - Janvier 2019

#### • AMBITION 3 : faire du bien-vivre un vecteur de développement

Orientation 3.1 Valoriser les ressources et les savoir-faire au service d'une économie positive

Orientation 3.2 Mettre en scène un patrimoine naturel et paysager positif

Orientation 3.3 Viser un territoire aux énergies positives

## CHIFFRES CLÉS

3 200 logements à produire à l'horizon 2032 pour soutenir la croissance démographique.

**500 emplois** à reconquérir en s'appuyant sur la dynamique des pôles d'emplois de Dole et de Rochefort-sur-Nenon et en consolidant celui de Tavaux.

**460 ha** à urbaniser pour répondre aux besoins en matière d'habitat, de développement économique, d'équipements et d'infrastructures

#### La mise en œuvre du PLUi

# Un règlement simplifié et harmonisé

Les mêmes règles d'urbanisme vont s'appliquer aux 47 communes de l'Agglomération.



En novembre, 350 personnes ont participé aux 5 réunions publiques de présentation du PLUi organisées sur le territoire.

Jusqu'à présent, sur le territoire du Grand Dole, coexistent 23 plans locaux d'urbanisme (PLU), 6 cartes communales et 5 plans d'occupation des sols (POS). Chacun de ces documents d'urbanisme comporte ses propres règlements et zonages. Cette hétérogénéité complexifie l'instruction des dossiers par le service du droit des sols de la Communauté d'agglomération. Par ailleurs, 13 communes relèvent encore du Règlement national d'urbanisme (RNU), qui ne prend pas en compte leurs particularités et les choix des élus locaux en matière d'aménagement.

#### La fin des effets de frontière

À partir de 2020, un règlement commun, simplifié et harmonisé, s'appliquera donc aux 47 communes. Il aura notamment pour effet de supprimer les effets de frontière réglementaires qui existaient entre les communes, pour une même zone d'activité par exemple. Pour chaque zone, les dispositions du règlement sont applicables à tous les travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ouvrages, installations et opérations réalisés sur des terrains ou parties de terrain.

Toutes les demandes seront instruites par le service du droit des sols du Grand Dole, ce qui n'était pas le cas auparavant pour les communes soumises au RNU : leurs dossiers étaient examinés par les services de l'État (Direction départementale des territoires). In fine, la délivrance des autorisations d'urbanisme demeure bien sûr une compétence du maire.

## Des zones et des lettres

Pour toute l'Agglomération, le règlement du PLUi divise le territoire communal en vingt zones.

#### Onze zones urbaines (U)

Les zones UA à UV concernent l'essentiel du tissu urbain mixte tandis que les secteurs UW à UZ correspondent aux zones et sites d'activités économiques identifiés par le PADD.

#### Sept zones à urbaniser (AU)

Les zones 1AU portent sur les secteurs de développement destinés à être ouverts à l'urbanisation à court ou moyen terme ; les



zones 2AU nécessitent une modification ou une révision du PLUi pour être urbanisées.

#### La zone agricole (A)

Elle est destinée à protéger les terres agricoles en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

#### La zone naturelle et forestière (N)

Elle vise à protéger les espaces, en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt (du point de vue écologique, esthétique ou historique), soit encore pour prendre en compte les risques naturels et technologiques, les nuisances ou des servitudes spéciales.

Les plans de zonage identifient également de nombreux éléments complémentaires : emplacements réservés pour des équipements ou infrastructures publics, éléments de patrimoine naturel et bâti protégés, zones humides, exploitations agricoles, etc.

# En bref.

#### Calendrier

#### 21 janvier 2019: arrêt du projet

Le projet de PLUi est arrêté par un vote du Conseil communautaire.

#### Février-avril 2019 : consultation et avis

Les personnes publiques associées à la démarche (chambres consulaires, communes et EPCI limitrophes, services de l'Etat, Région, Département...) ont trois mois pour rendre leur avis sur le PLUi du Grand Dole, tout comme les 47 conseils municipaux de l'Agglomération.

#### Mai-juillet 2019 : enquête publique

Plusieurs commissaires enquêteurs seront désignés pour procéder à une enquête publique. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur des registres ou les adresser par correspondance. En fonction du rapport des commissaires enquêteurs, le projet de PLUi pourra être modifié à la marge.

#### 1er janvier 2020 : caducité des POS

La loi ALUR de 2014 rend caducs les plans d'occupation des sols au 1er janvier 2020. Les communes de Parcey, Choisey, Villette-lès-Dole, Saint-Aubin et Falletans sont concernées. Si le PLUI n'était pas approuvé à cette date, le règlement national d'urbanisme s'appliquerait pour elles de manière automatique.

# Fin 2019-début 2020: adoption et application du PLUi

Après une présentation en conférence des maires, la version définitive du PLUi sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire du Grand Dole fin 2019. Le Plan sera exécutoire un mois après et remplacera les documents d'urbanisme des communes membres.

#### Consulter le PLUi

Les documents constitutifs du projet de PLUi sont mis en ligne sur le site web www.grand-dole.fr. Ils sont également consultables en version papier au siège du Grand Dole et en version numérique dans chaque mairie de l'Agglomération.



03 - GRAND DOLE la lettre du conseil - Janvier 2019

#### Orientations d'aménagement et de programmation

# Des OAP pour les secteurs stratégiques

Dans quasiment toutes les communes, les zones à urbaniser de plus de 2 500 m² font l'objet d'un schéma d'aménagement avec lequel les projets devront être compatibles.



Distincte du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), une pièce du PLUi identifie des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour 92 secteurs stratégiques répartis sur 46 communes. Il s'agit des zones à urbaniser à court ou moyen terme (1AU) de plus de 2500 m²

Ces OAP permettent de donner un cadre aux aménageurs, de traduire les intentions de la collectivité et d'instaurer un espace de dialogue avec la population et les porteurs de projets. Elles sont composées d'une partie explicative et d'un schéma d'aménagement «guide». Elles peuvent être accompagnées de références à valeur d'illustration.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont opposables aux constructions dans un rapport de compatibilité et non, comme le règlement, dans un rapport de conformité. En clair, les projets ne pourront pas être contraires à ce qui est prévu par les OAP mais ils pourront comporter quelques ajustements, en particulier pour répondre à des contraintes techniques.

#### Commerce: pas d'extension des zones

Le PLUi comporte un volet "commerce" avec une OAP opposable au permis de construire tenant lieu d'autorisation d'aménagement commercial ou à l'autorisation d'exploitation commerciale de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Dans ce domaine, la collectivité a adopté une ambition très volontariste pour assurer la revitalisation du cœur de ville dolois et maintenir une offre commerciale diversifiée de proximité. En conséquence, le nombre actuel de pôles commerciaux périphériques est maintenu, sans extension nouvelle. Rappelons que le Grand Dole est déjà suréquipé avec des surfaces de vente (112 100 m²) dimensionnées pour 80 000 habitants.

#### GRAND DOLE la lettre du conseil

est une publication interne de la communauté d'agglomération du Grand Dole Directeur de la publication : **Jean-Pascal Fichère** - Rédaction : **Edwige Prompt** 

Mise en page : Alan Giboudeaux

Tirage: 600 exemplaires

PLACE DE L'EUROPE - BP 458 - 39109 DOLE CEDEX

Tél.: 03 84 79 78 40 - Fax: 03 84 79 78 43 - info@grand-dole.fr - www.grand-dole.fr

# En brej

#### Subvention aux associations

et collectivités

Le Conseil communautaire a approuvé l'attribution de subventions aux associations pour un montant global de 850 100 € en 2019.

Par ailleurs, le Grand Dole soutient les communes de Damparis, Le Deschaux et Dole dans l'organisation d'événementiels [Textes & bulles, Festival du polar et Cirque et Fanfares] et le Département du Jura dans la gestion de l'aéroport, avec une aide de 150 000 €.

#### Culture

#### Le lycée Pasteur-Mont Roland invité des médiathèques

Le deuxième temps fort de la programmation "Autour du fil» des médiathèques du Grand Dole



est consacré au costume avec, en invité d'honneur, le lycée Pasteur-Mont Roland. Les étudiants de deuxième année du diplôme des métiers d'art option "costume et théâtre", les élèves de seconde "accompagnement soin et service à la personne" et de première "sciences et technologies du design et des arts appliqués" ont réalisé des créations originales.

#### Date à retenir

# Prochain conseil

Jeudi 25 avril (date à confirmer et lieu à déterminer).

#### Cérémonie des vœux DU GRAND DOLE jeudi 31 janvier



jeudi 31 janvier à 18 hà Dolexpo Parc du Jura 39100 DOLE

